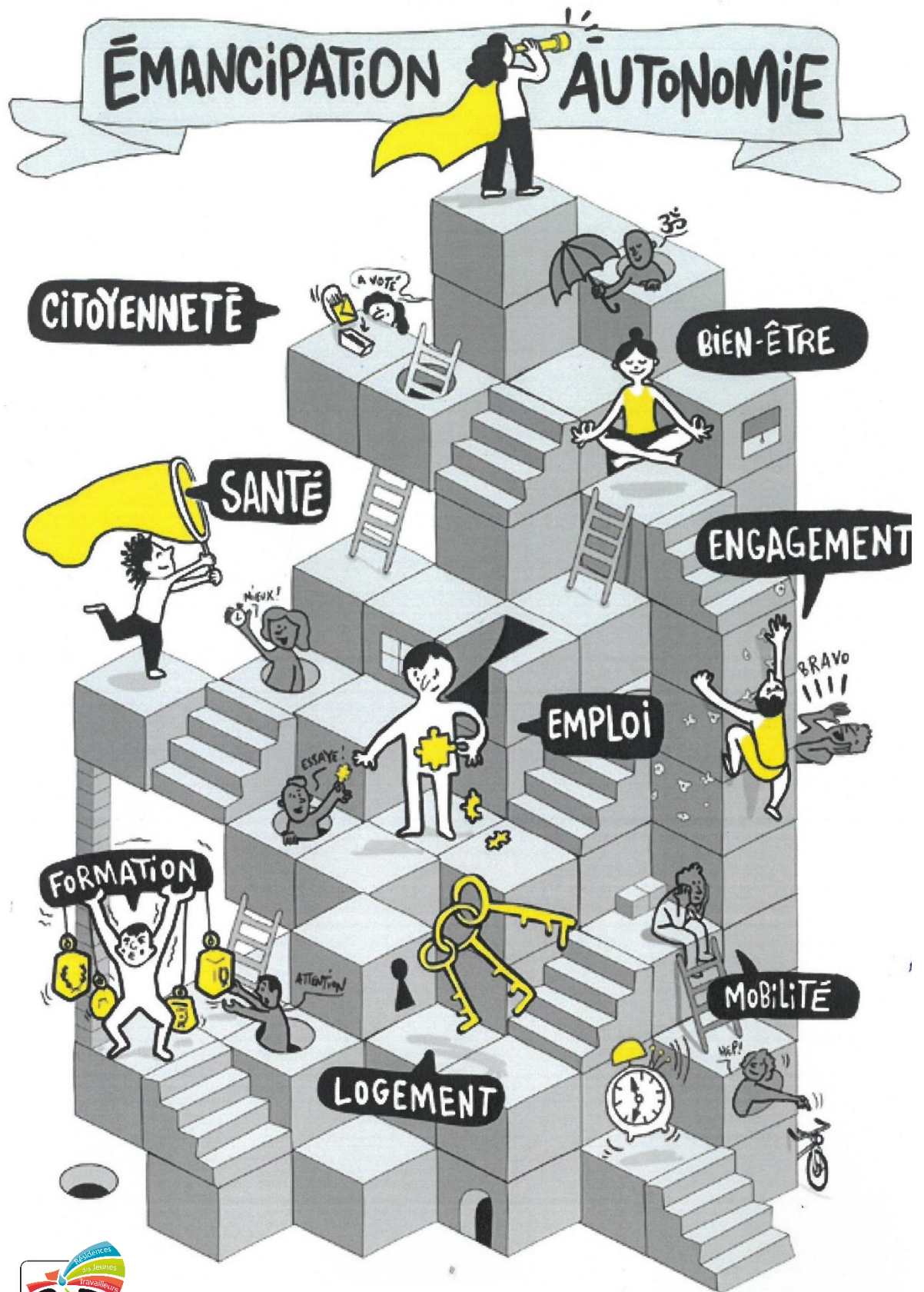


PROJET SOCIAL ET EDUCATIF



2023 - 2026

SOMMAIRE

1. NOTRE PROJET ASSOCIATIF
 - 1.1 Objet statutaire
 - 1.2 Nos orientations 2023 – 2026

2. NOS PRINCIPES EDUCATIFS
 - 2.1 Bienveillance et éthique
 - 2.1.1 Définition et repères
 - 2.1.2 Le traitement de l'éthique
 - 2.2 Respect de la personne accompagnée
 - 2.3 Prendre en compte l'expression et la participation de la personne accompagnée
 - 2.3.1 Une démarche de dialogue structuré
 - 2.3.2 Une évaluation participative
 - 2.4 Accompagner à l'autonomie
 - 2.4.1 Animer la relation au territoire et ses acteurs
 - 2.4.2 Adopter une posture adaptée au niveau d'autonomie de la personne
 - 2.5 Animer la continuité et la fluidité des parcours
 - 2.5.1 Le principe de confidentialité

3. CO-CONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT
 - 3.1 Principes de l'accompagnement individualisé
 - 3.2 Une procédure d'accompagnement
 - 3.2.1 Une phase de premiers contacts et d'accueil
 - 3.2.2 Recueil et analyse de la situation
 - 3.2.3 Partage et co-construction du projet d'accompagnement
 - 3.2.4 Le contrat d'accompagnement
 - 3.2.5 Le suivi et l'évaluation du projet d'accompagnement individualisé

4. UNE DEMARCHE D'ANIMATION COLLECTIVE
5. PLAN D'ACTIONS
 - 5.1 Vie sociale
 - 5.2 Développement durable : Consomm'acteurs
 - 5.3 Infos jeunes
 - 5.4 Imagin'Jeunes
 - 5.5 Santé
 - 5.6 AJ'TOI

6. ECHEANCIER
7. EVALUATION
8. ORGANISATION HUMAINE

ANNEXES

INTRODUCTION :

Adhérent à l'Union Nationale pour l'habitat des jeunes, et défendant les valeurs d'éducation populaire, de mixité sociale, de solidarité, de respect de l'autre dans sa différence, de responsabilité, de citoyenneté et d'émancipation, l'association pour l'Habitat des Jeunes en Pays de Grand Lieu, Machecoul et Logne est engagée dans une démarche qualité qui propose à chaque jeune un accompagnement individualisé et personnalisé vers l'autonomie par une approche globale.

« Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité. Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics. C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité. Dans la diversité de nos engagements et de nos opinions, nous refusons la perspective d'une société favorisant l'individualisme, l'isolement, la marginalisation, l'exclusion, la xénophobie et le racisme. »

Encadrée par le code de l'action sociale et des familles, la loi 2002-2, rénovant l'action sociale et médico-sociale, le code de la construction et de l'habitation, la prestation socio-éducative de la CAF, l'association pour l'habitat des Jeunes s'attache à accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle ainsi que dans leur parcours logement.

1. NOTRE PROJET ASSOCIATIF :

1.1 OBJET STATUTAIRE :

L'objet de l'association est décliné en trois objectifs généraux :

- Développer et gérer des résidences offrant des logements transitoires et des surfaces collectives pour les jeunes en phase d'entrée dans la vie active.
- Contribuer au développement de différentes formes d'habitat pour les jeunes sur le territoire.
- Assurer une fonction d'observation, d'analyse, d'évaluation et de proposition concernant l'habitat des jeunes et leur mobilité sur le territoire.

Dans le cadre de son objet principal de proposer du logement aux jeunes, l'association rappelle son attachement à **l'humanisme et aux valeurs émancipatrices de l'éducation**. Aussi **la mixité sociale, la solidarité, le respect** de l'autre dans sa différence, **la responsabilité de chacun face à ses droits et devoirs** sont les valeurs que défend l'association pour l'Habitat des Jeunes.

1.2 NOS ORIENTATIONS 2023 – 2026 :

En cohérence avec notre objet statutaire, et dans la continuité de notre précédent projet, les administrateurs ont validé en séance du 13.12.2022, les orientations 2023/2026, et leurs déclinaisons :

PROJET ASSOCIATIF 2023 - 2026

ORIENTATIONS 2018 - 2021	ORIENTATIONS 2023 - 2026	OBJECTIFS GENERAUX
Pérenniser les actions de l'association dans toutes ses dimensions sociétales : humaine, économique et environnementale.		<ul style="list-style-type: none">- Accompagner le renouvellement de notre gouvernance,- Conforter le modèle économique de l'association,- Mettre en œuvre une nouvelle organisation des compétences,- Animer la démarche RSO,- S'inscrire dans une démarche continue de la qualité.
Conforter notre position d'acteur central de l'habitat des jeunes dans les communautés de communes de Grand lieu et Sud Retz Atlantique dans une perspective de développement local.		<ul style="list-style-type: none">- Participer à l'accueil des jeunes actifs sur le territoire,- Proposer une gamme de logement variée en direction des moins de 30 ans,- S'inscrire comme acteur du développement local des territoires .
	Être un interlocuteur clef des politiques de jeunesse sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none">- Contribuer à l'élaboration des politiques jeunesse,- Animer une fonction de veille sur l'évolution des besoins des jeunes,- Contribuer au développement d'expérimentation au niveau local
	Répondre aux besoins en constante évolution des jeunes	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'émergence de dynamiques collectives,- Permettre aux jeunes d'exercer une citoyenneté active,- Eduquer les jeunes à la santé,- Agir pour le respect de la dignité et de l'intégrité des jeunes.
Faire bénéficier le territoire et le réseau de notre expérience et nous enrichir de la leur.	Être acteur des dynamiques du mouvement habitat jeunes au niveau régional et national.	<ul style="list-style-type: none">- Être présent et actif au sein du réseau URHAJ / UNHAJ,- Partager notre expertise en matière de logement et acteurs des politiques jeunesse.

2. NOS PRINCIPES EDUCATIFS :

Ce projet éducatif coconstruit par l'équipe socioéducative composée de la direction et des intervenants socioéducatifs s'inscrit en cohérence avec certains principes qui feront guide pendant la période contractuelle liée à notre agrément CAF (Cf. contrat de projet CAF 2023/2026).

2.1 BIENTRAITANCE ET ETHIQUE

2.1.1 DEFINITION ET REPERES :

La bientraitance est concrètement, en cohérence avec la définition de l'ANESM, une démarche répondant aux droits de l'utilisateur et à ses choix, celle-ci relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

Alors que la bientraitance ne peut se réduire à l'absence de maltraitance ni à la prévention de la maltraitance, elle se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation.

Elle intègre donc le souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous et d'un refus sans concession de toute forme de violence.

En cela, le règlement intérieur de l'association travaillé de manière périodique avec l'ensemble des parties prenantes, en cohérence avec la charte des droits et libertés des personnes accueillies, tend à proposer un cadre stable susceptible de garantir le respect de l'intégrité et de la dignité de chacun, quand notre démarche éducative tend à accompagner au mieux les situations individuelles dans le respect de leur singularité.

La bientraitance se décline donc indifféremment à travers :

- Le respect des droits et des choix de la personne accueillie,
- La prise en compte de son expression et sa participation,
- L'accompagnement à l'autonomie,
- La communication individuelle et collective,
- La co-construction du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé,
- La sécurité physique et mentale des résidents,
- L'accès du plus grand nombre aux activités culturelles, sportives et de loisirs,

Pour les professionnels, il s'agit ainsi d'une manière d'être, de dire et d'agir, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus.

La démarche de bientraitance est donc un aller-retour permanent entre penser et agir.

2.1.2 LE TRAITEMENT DE L'ETHIQUE

A ce titre, elle exige à la fois une réflexion collective sur les pratiques des professionnels, et nécessite **une mise en acte rigoureuse des mesures que la réflexion collective préconise** pour les améliorer.

Cette réflexion relevant de l'éthique doit tenir compte de 4 éléments qui fondent l'action des personnels accompagnants :

- La vulnérabilité des publics accueillis,
- La position d'acteur de la personne accompagnée,
- L'articulation entre les dimensions individuelles et collective de travail d'accompagnement,
- L'évolution permanente du travail social.

Devant cette complexité, il convient donc de fournir des repères stables aux professionnels aux prises avec des contradictions entre différentes logiques (éducatives, judiciaires, règlementaires, administratives...) et la nécessité d'articuler dans leur pratique au plan éthique des composantes personnelles, professionnelles et institutionnelles.

Alors que cette démarche réflexive émerge d'un questionnement pouvant provenir des administrateurs, des professionnels, des personnes accompagnées ou de leur entourage, celle-ci nécessite de partager **un langage commun basé sur une définition qui permette de situer l'éthique au regard de la morale, du droit, et de la déontologie.**

Pour permettre cette forme de distanciation, elle doit par ailleurs prendre appui sur des situations réelles et associer une pluralité de personnes, dans des espaces adaptés de débats et de réflexion.

Soucieuse d'animer cette réflexion et de soutenir les professionnels aux prises avec les publics, dans leurs pratiques d'accompagnement, l'association propose à ces derniers différents temps de débats et de réflexion sur les situations individuelles et collectives rencontrées :

- **Une commission socioéducative bihebdomadaire**, entre membres de l'équipe socioéducative, et la direction de l'association,

Cette commission réunie 2 fois par mois a pour vocation de favoriser l'échange de regards, et de pratiques au sein de l'équipe afin de soutenir collectivement le traitement des situations individuelles préoccupantes en appui du référent socioéducatif.

Elle permet par ailleurs de partager après recueil des informations relatives aux jeunes et la réalisation d'un diagnostic social, notre analyse sur les situations rencontrées, en amont de la co-construction du projet d'accompagnement avec le jeune.

- **Un temps clinique mensuel** entre les intervenants socioéducatifs et les psychologues de l'équipe EMPP du centre hospitalier DAUMEZON,

Ce temps clinique permet à l'équipe pluridisciplinaire de « renouveler l'espace à penser » pour favoriser une distanciation par l'échange de regards sur les fragilités psychiques rencontrées, leurs conséquences, et leurs traitements.

Enfin, elle favorise la cohésion et la cohérence entre les parties prenantes de l'accompagnement.

- **Le groupe ressource GSRA** animé de manière périodique par la MDA

Ces groupes ressources constitués par des professionnels issus de différents champs constituent, en complémentarité avec la CSE, un espace de réflexion et d'analyse afin d'éclairer les situations complexes de façon pluri-institutionnelles et pluri-professionnelles.

Ce groupe a donc vocation à soutenir les accompagnants à travers une prise de recul et l'appui de personnes extérieures à notre organisation, pour mieux accompagner le ou les jeunes.

- **Une commission socioéducative périodique** animée au niveau régional par l'URHAJ

Cette commission animée au niveau régional par l'URHAJ vise à animer des réflexions et l'échanges de pratiques entre professionnels du réseau habitat jeunes, en cohérence avec les orientations éducatives définies au niveau national.



2.2 RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE :

En cohérence avec notre projet d'établissement, l'association doit veiller au bon respect des droits de la personne accueillie, et accompagner celle-ci vers l'accès aux droits en fonction de sa situation. Cette intention nécessitant plusieurs prérequis, l'association s'attachera à faciliter l'accès aux informations relatives aux droits, obligations et libertés des personnes accueillies au sein de nos établissements et à réaliser un diagnostic de la situation du jeune.

Notre procédure d'accueil étant élaborée en fonction de cette nécessité, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mais aussi notre règlement intérieur seront communiqués au résident et feront l'objet d'une explicitation lors de l'entretien de préentrée ou pour les mineurs, lors d'un entretien préalable à l'entrée avec le résident et son responsable légal.

Par ailleurs, un diagnostic sera réalisé afin de connaître les droits acquis effectifs, en cours d'acquisition, ou ceux éligibles et non demandés ou non obtenus en fonction de la situation et du projet du jeune, mais aussi évaluer ses capacités d'actions dans les différentes sphères de vie quotidienne, sociale et économique.

Une fois la collecte de ces informations réalisée, et sur la base des besoins recensés, son référent socioéducatif accompagnera de manière individualisée la personne vers les interlocuteurs concernés, en proximité et assurera la bonne compréhension des informations ainsi que le suivi de l'avancement de ses démarches, comme précisé dans le contrat d'accompagnement.

RESPECT DES INDIVIDUS



2.3 PRENDRE EN COMPTE L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE :

Réfutant toute conception hiérarchisante, l'association et ses membres affirment l'égalité de principe entre tous les points de vue.

Aussi, l'action éducative et culturelle de l'association consiste à animer leur mutuelle confrontation de manière à parvenir à la constitution d'une connaissance partagée et éclairée au service de prises de décisions justes, équitables.

2.3.1 UNE DEMARCHE DE DIALOGUE STRUCTURE

En cohérence avec la charte d'éducation populaire du 15 décembre 2005, notre éthique réside dans la profonde conviction que « *tout être humain détient les moyens de se construire une*

compréhension du monde et de ses enjeux, à condition qu'il puisse entrer en relation avec ses semblables dans un rapport de coopération, même conflictuel ».

Aussi, conformément à nos obligations règlementaires, l'association s'engage à animer des espaces publics de confrontation ouverte et respectueuse à destination de l'ensemble des parties prenantes, selon les modalités décrites dans le **règlement intérieur de l'animation de la vie sociale**, susceptible d'assurer l'animation de discussions, au profit de notre démarche d'amélioration continue de notre projet associatif, de fonctionnement ou d'animation, selon des procédés démocratiques de collégialité.

2.3.2 UNE EVALUATION PARTICIPATIVE

Au-delà de l'évaluation globale de notre projet et de nos actions, l'association animera conformément à ses engagements une enquête de satisfaction à destination de chaque résident à l'entrée et à la sortie.

Les résultats de cette enquête relatifs à l'animation collective, la prise en compte de leurs propositions et de l'accompagnement individuel seront ensuite analysés par l'ensemble des parties prenantes du projet.

L'analyse croisée de ces résultats conduira à des mesures rectificatives ou d'accompagnement susceptibles d'améliorer notre offre de services et la qualité des actions réalisées, en cohérence avec les attentes et besoins des jeunes, dans le respect des principes qui régissent la mise en œuvre de notre projet et de nos contraintes de fonctionnement.

2.4 ACCOMPAGNER A L'AUTONOMIE :

L'accompagnement visant à l'autonomie de la personne dans sa vie sociale s'appuie sur ses potentialités à développer, ses ressources propres à opérer des choix et à construire son organisation quotidienne durant le séjour.



2.4.1 ANIMER LA RELATION AU TERRITOIRE ET SES ACTEURS :

Afin de favoriser son intégration et son autonomie, l'association s'attachera à faciliter l'appropriation par la personne des codes sociaux et culturels liés au territoire et ses acteurs, dans le respect de sa liberté de pensée, de conscience et de religion dans les conditions définies par la charte des droits et libertés des personnes accueillies.

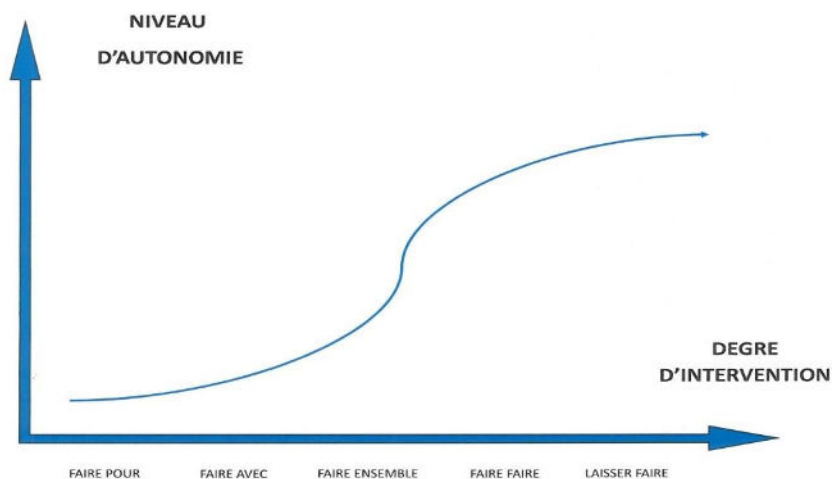
Afin de favoriser son autonomie, les membres de l'association veilleront à :

- Diffuser un ensemble d'informations pratiques dont la personne peut avoir besoin pour être autonome dans son quotidien,
- Informer la personne de ses potentialités d'actions dans son environnement, à travers l'animation de temps d'échanges des compétences et savoirs des résidents, des événements du calendrier ou du territoire pour proposer des moments collectifs,
- Faciliter ses mobilités dans son quotidien,
- Evaluer avec la personne le besoin d'accompagnement budgétaire, au moins pendant les premiers temps du séjour,
- Lui apporter toute aide ou conseils dont il/elle aurait besoin.

2.4.2 ADOPTER UNE POSTURE ADAPTEE AU NIVEAU D'AUTONOMIE DE LA PERSONNE :

En considération des potentialités de la personne qui devront être entretenues et valorisées tout au long du séjour puisqu'elles constituent le socle de son autonomie dans sa vie quotidienne, les professionnels de l'association devront adapter leur degré d'intervention selon le besoin et la demande d'aide exprimée par la personne.

Les intervenants socioéducatifs devront adapter leurs postures éducatives selon le niveau d'autonomie de la personne et ses potentialités sur chacun des aspects de sa vie quotidienne :



Dans le respect des besoins exprimés par la personne et de son niveau d'autonomie, les professionnels animeront l'acquisition et le développement de savoirs ou de compétences en adaptant leur degré d'intervention, afin de favoriser l'implication et la responsabilisation de la personne accompagnée dans la réalisation de ses actes du quotidien.

Cette pédagogie sociale a l'ambition d'inviter chaque personne à évoluer d'une situation d'acteur à celle d'auteur de soi-même, de ses actes, de son expression, de sa propre vie.

2.5 ANIMER LA CONTINUITÉ ET LA FLUIDITÉ DES PARCOURS :

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet d'accompagnement individualisé. C'est une co-construction dynamique entre la personne et les professionnels.

Cette démarche est un facteur clef pour la réussite de l'élaboration du projet d'accompagnement.

Pour autant, cette action s'inscrit le temps du séjour de la personne et dans un environnement singulier qui est propre à chacun.

Considérant l'avant et l'après, le professionnel doit s'attacher à assurer la continuité et la fluidité des parcours de la personne accueillie.

Pour cela, il devra s'attacher à dépersonnaliser la relation d'accompagnement en prenant appui sur un réseau de compétences mobilisé ou mobilisable, en amont et en aval du séjour, mais aussi prendre en compte l'environnement social et familial de la personne, pouvant contribuer avec l'accord de la personne à son accompagnement.

C'est ainsi que, en amont du séjour ou pendant les premiers mois, le professionnel devra assurer un premier recueil d'information auprès de la personne accueillie, des professionnels contribuant à son

accueil et son accompagnement et de son entourage, afin de permettre une analyse objective de la situation et favoriser une co-construction du projet d'accompagnement.

Pendant le séjour et dans le respect du secret professionnel, le référent éducatif pourra, selon les situations rencontrées, être à l'initiative ou contribuer à des temps de concertation avec les autres personnes / professionnels, afin de partager des informations utiles, assurer une continuité éducative, et prévenir d'éventuelles stratégies d'évitement de la personne accompagnée.

En aval du séjour, le professionnel devra s'assurer de la bonne transmission des informations utiles à la continuité et la fluidité du parcours du résident.

2.5.1 LE PRINCIPE DE CONFIDENTIALITE

La confidentialité est un principe éthique associé à plusieurs professions, notamment celles liées au travail social.

En outre, ce principe doit garantir la sécurité des informations liées à un individu ou sa situation.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de rappeler que tout membre de l'équipe professionnelle est autorisé à partager des informations relatives à une même personne, à condition que l'information soit :

- Autorisée par la personne en question,
- Strictement nécessaire à la coordination, continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social,
- Ciblée et cohérente au regard des compétences du professionnel destinataire de l'information.

3. CO-CONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT :

3.1 PRINCIPES DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE :

L'accompagnement que propose l'association s'inscrit dans un travail régional coordonné par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes.

Aussi, la présente définition travaillée en 2017 s'inscrit dans le cadre de :

- Du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- La Loi du 2 janvier 2002, dite de rénovation sociale,
- Du Décret n°2015-951 du 31 juillet 2015 relatif aux foyers de jeunes travailleurs,
- La Circulaire interministérielle du 30 mai 2013 relative au soutien et au développement de l'offre de logement accompagné par un renforcement de l'AGLS,
- La Lettre circulaire LC 2006-075 du 22 juin 2006 relativement à l'action sociale des Caf en direction des Foyers de Jeunes Travailleurs,
- Des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

Dans le cadre de son intervention professionnelle, chaque membre de l'équipe, qui peut-être le référent de l'accompagnement doit s'appuyer sur les principes suivants :

- Le référent est garant du recueil des besoins, exprimés ou non, par un jeune. Il est donc amené à expliquer en équipe son action et les orientations définies autour du projet du jeune. Ces regards croisés vont à la fois permettre d'évaluer des situations et des pratiques, mais aussi d'assurer une cohérence des interventions ;
- Le partage d'information, au sein de l'équipe ou en direction d'autres intervenants ou partenaires extérieurs, implique confiance et respect de la confidentialité.
- Lors d'un accompagnement, le référent doit veiller à ce que les objectifs fixés avec chaque jeune, au regard de son parcours, de ses possibilités et de ses potentialités, soient atteignables et mesurables à partir de critères objectifs et ce, dans un délai défini ;
- Tout au long du processus d'accompagnement, le référent veillera, en permanence, à valoriser les réussites et les progrès constatés pour chaque jeune ;

Tout en étant disponible et à l'écoute pour mettre en place des temps d'échanges privilégiés, chaque membre de l'équipe doit veiller à maintenir une juste distance dans sa relation éducative avec le jeune.

Toute personne accueillie en structures Habitat Jeunes est ainsi orientée et soutenue par des professionnels identifiés et qualifiés, dans le cadre d'un accompagnement librement consenti, dans différents domaines (santé, emploi, mobilité, culture, sport, ...).

L'accompagnement s'opère autour de 3 dimensions transversales : La personne, le logement et le collectif.

L'approche par la personne donne la possibilité aux jeunes d'être accompagnés de manière individualisée.

Cet accompagnement est personnalisé, c'est-à-dire adapté à la situation individuelle, au parcours de vie et aux spécificités de chacun. Il favorise la capacité de la personne à prendre ses propres décisions et à en assumer les conséquences, dans le but de développer son autonomie. Il est basé sur le respect de la personne, le consentement, l'écoute et la confiance mutuelle. Plusieurs outils existent pour formaliser l'accompagnement. Depuis 2017, un contrat d'accompagnement est systématiquement proposé à tous les jeunes. Ce qui permet de formaliser le consentement ou le refus des résidents.

L'approche par le logement repose sur cinq fonctions qui relèvent de la gestion locative sociale et engendrent un accompagnement :



- L'accueil personnalisé des jeunes ;
- L'information relative à la vie de la résidence (règlement intérieur, fonctionnement) et à son environnement local (équipements, transports et services publics de proximité) ;
- La prévention des risques locatifs ;
- La veille qui permet le repérage de situations particulières et notamment la lutte contre l'isolement de certaines personnes ;
- L'orientation vers les services et dispositifs extérieurs (éducatifs, sanitaires, sociaux, culturels).

L'approche par le collectif est une démarche d'accompagnement sur laquelle l'équipe socio-éducative s'appuie pour mettre en œuvre un projet et impliquer les jeunes dans le fonctionnement de la structure.

Cet accompagnement s'organise autour de rencontres, qui peuvent être formalisées, entre un professionnel et un groupe de jeunes, dans une démarche participative pour l'élaboration d'une action, d'un projet, ou informative lorsqu'il s'agit d'actions de prévention ou d'orientation.

Un accompagnement individualisé est proposé en lien avec les partenaires locaux dans les domaines de **la santé, du logement, l'insertion sociale et professionnelle, le budget, la vie sociale**. Cette possibilité d'accompagnement individualisé est énoncée dans les outils de communication, le livret d'accueil et le contrat de résidence. La mission des intervenants habitat jeunes est d'accompagner et d'orienter dès lors que la problématique relève d'un partenaire compétent.

La procédure d'accompagnement permet de :

- Accompagner les résidents de manière individualisée,
- Transmettre l'information nécessaire pour faire face aux difficultés de la vie quotidienne,
- Soutenir les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle,
- Faciliter l'accès au logement autonome.

Après la phase diagnostic effectuée en amont de l'entrée ou après son arrivée, l'accompagnement est formalisé dans un contrat reprenant les objectifs, les conditions et la durée. L'accompagnement individuel n'est pas à confondre avec le contact ponctuel et régulier que peut avoir un résident avec les professionnels socioéducatifs. Celui-ci porte sur la vie quotidienne et l'insertion sociale et professionnelle des résidents dans les domaines détaillés ci-dessous.

3.2 UNE PROCEDURE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE :

La démarche d'un projet d'accompagnement individualisé débute en amont de l'arrivée du résident et nécessite plusieurs étapes décrites ci-dessous.

3.2.1 UNE PHASE DE PREMIERS CONTACTS ET D'ACCUEIL

Les conditions d'entrée étant différentes selon le degré d'anticipation de la demande, une attention particulière est apportée aux conditions d'accueil afin de créer une relation de confiance entre le résident, l'association et l'ensemble des parties prenantes du projet.

Afin d'assurer le résident de notre considération liée à ses besoins et de la prise en compte de sa demande, toute demande de réservation fera l'objet d'une notification dans un délai de 48h après la commission d'attribution hebdomadaire.

Le résident ayant besoin d'être rassuré et renseigné sur ses conditions d'hébergement, mais aussi sa capacité à exercer ses droits et libertés, un entretien de pré-rentrée est systématiquement programmé afin de lui présenter le contrat moral avec le gestionnaire, fondé sur nos obligations respectives et notre règlement intérieur.

Par ailleurs, le personnel référent désigné sera systématiquement présent le jour de son arrivée.

Lors de cette rencontre, lui seront présentés les rôles et fonctions de son référent, et la structure d'accueil.

Après une première phase de recueil d'informations administratives lors de sa demande, cette rencontre sera l'occasion de recueillir quelques informations essentielles, sur son projet professionnel et ses habitudes de vie.

3.2.2 LE RECUEIL ET L'ANALYSE DE LA SITUATION

Après cette première phase d'accueil du résident, un temps de rencontre et d'échanges sera programmé avec tout nouvel entrant afin de recueillir des informations nécessaires à son diagnostic social.

Celui-ci visant à évaluer le niveau d'autonomie du résident et à appréhender ses points d'appui, la situation du jeune sera ensuite présentée par son référent lors d'une commission socioéducative, afin de permettre :

- Aux professionnels, de bénéficier du même niveau d'information sur la situation du jeune,
- De dégager des lignes directrices claires dans l'accompagnement proposé tant pour le résident que pour les professionnels et ses proches.
- L'analyse en équipe pluridisciplinaire, après évaluation des besoins, pour la mise en place des mesures adaptées afin de soutenir le résident dans la réalisation de son projet,

Pour autant, alors que les besoins du jeune évoluent au gré de sa situation, de ses apprentissages, et de ses projets, leur repérage s'inscrit de manière dynamique et continue.

L'ensemble de nos procédures étant élaborées dans une logique éducative et facilitatrice de l'accompagnement du jeune pendant toute la durée de son séjour, l'équipe professionnelle veillera à réaliser le suivi de la situation de chaque jeune de manière formalisée.

3.2.3 PARTAGE ET CO-CONSTRUCTION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

À la suite du repérage des besoins lors de ces différents temps, les membres de l'équipe socioéducative devront partager de manière bienveillante leurs observations de manière factuelle avec le jeune, afin de faciliter son expression, recueillir son opinion, et favoriser sa libre adhésion à un projet d'accompagnement.

Par ailleurs, l'équipe socioéducative veillera à appréhender l'environnement social et familial du jeune, afin d'identifier d'éventuels freins à l'accompagnement, mais aussi les aides et autres soutiens dont le jeune peut bénéficier.

En effet, considérant que l'accompagnement du jeune prend appui sur l'ensemble des composantes de l'environnement du jeune, l'accompagnant devra favoriser le maintien des liens sociaux et familiaux, et tendre à éviter les situations de séparation et/ou de rupture, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice.

L'organisation de la co-construction du projet personnalisé se fonde sur une reconnaissance mutuelle de la personne et/ou de son représentant légal et des professionnels.

Prenant appui sur ces échanges, les professionnels s'appuieront sur leurs compétences, leur créativité, leurs observations et leur capacité d'écoute pour faire émerger des propositions nouvelles, fruit du dialogue avec la personne afin de favoriser son adhésion à un projet d'accompagnement.

3.2.4 LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

Comme précisé dans celui-ci,

Un contrat d'accompagnement est établi entre les parties, dans le respect de l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles, des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement.

Ce contrat, conclu librement entre les parties pour la mise en œuvre d'un accompagnement social individualisé, prévoit des actions en faveur de l'insertion sociale contribuant à l'autonomie du résident dans la conduite de son projet personnel et professionnel.

Etabli sur la base du diagnostic social partagé, le/la résident(e) et l'intervenant socio-éducatif s'accordent pour qu'un accompagnement social individualisé soit mis en œuvre, en accord avec les objectifs conjointement définis

En cela, chacun s'engage à respecter ses engagements définis article 4 du contrat d'accompagnement.

Conformément à l'article 11 du contrat de résidence, la signature de celui-ci encourage le/la résident(e) à respecter ses engagements qui constituent dès lors une obligation contractuelle.

Aussi, tout manquement à ces engagements pourra, en fonction des situations, faire l'objet de sanctions, allant de l'avertissement à la rupture du contrat de résidence.

Ce contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou plusieurs de ses clauses.

Toutefois, en cohérence avec l'article 6 du règlement intérieur, le/la résident(e) peut librement résilier le présent contrat. Toute résiliation intervient par écrit.

3.2.5 LE SUIVI ET L'ACTUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

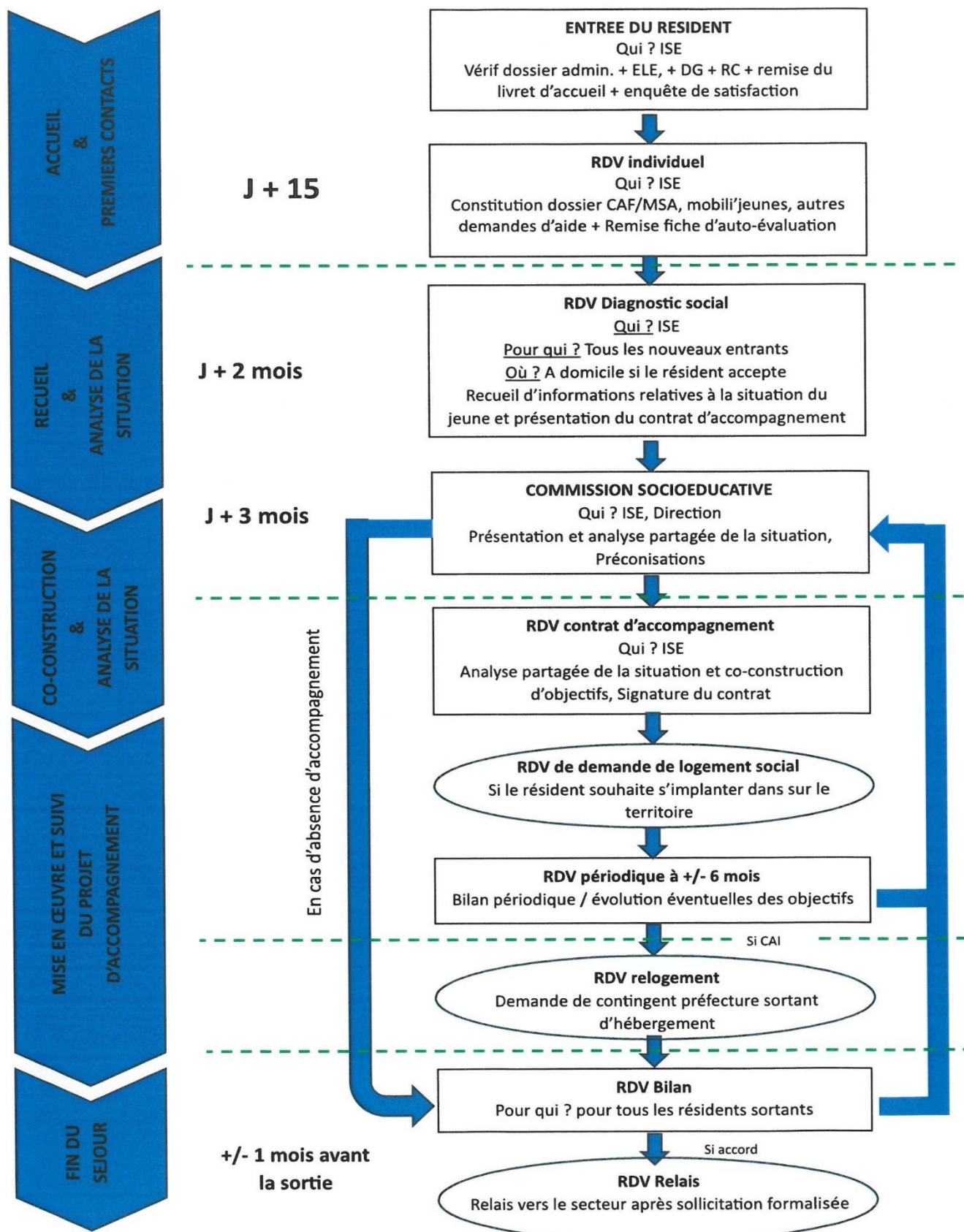
Le suivi de l'accompagnement s'effectue de la signature du contrat jusqu'à son terme de manière formalisée.

A ce titre, le référent des projets d'accompagnement et la direction seront attentifs à :

- La mise en place effective et le bon respect des engagements réciproques liés au contrat d'accompagnement,
- La co-évaluation du projet personnalisé, des actions mises en place, de l'adéquation des attentes et des besoins,
- La satisfaction du résident,
- L'incitation du résident à formuler de nouvelles attentes.

Le projet d'accompagnement devra être actualisé au moins une fois par an et/ou selon les changements de situation, à la demande de la personne (et/ou de son représentant légal), ou des professionnels.

CADRE DE REFERENCE DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE



4. UNE DEMARCHE D'ANIMATION COLLECTIVE :

En cohérence avec les objectifs de notre projet éducatif, l'animation collective vise à :

- Animer des dynamiques collectives nécessaires à l'émergence de projets,
- Eduquer les jeunes à la santé,
- Permettre l'exercice d'une citoyenneté active.

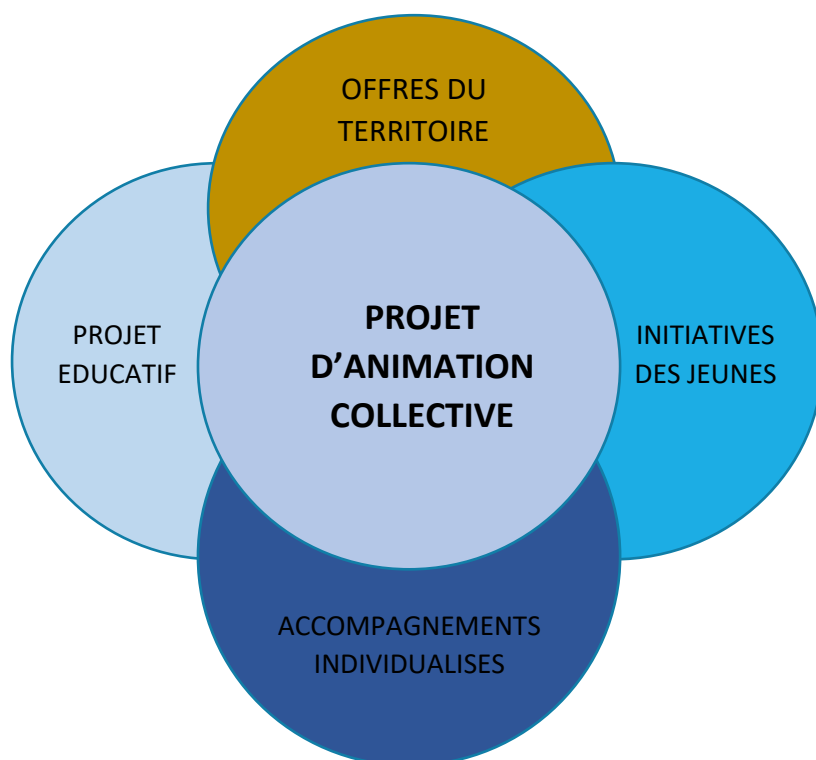
A dimension sociale, ludique et récréative, informative, et éducative, elle contribue ainsi à :

- Recueillir l'opinion et les idées d'activités et de projets des jeunes,
- Favoriser la pratique d'activités de loisirs, culturelles et sportives,
- La réalisation des idées d'activités et de projets des jeunes,
- Animer les mixités, et renforcer les interconnaissances,
- Animer la relation entre les résidents, le territoire et ses acteurs,
- Transmettre de l'information,
- Favoriser les échanges d'expériences entre pairs.

Maillon essentiel de notre projet, l'animation collective est ainsi articulée autour et avec l'accompagnement individualisé, dans une logique d'accompagnement des individus à travers le collectif.

En cela, l'animation collective est au service de l'accompagnement individualisé, à travers notamment les temps d'information, les temps d'animation de la vie sociale, et d'échanges d'expériences.

En cohérence avec notre cycle d'activité lié aux cycles de séjours des résidents, un programme d'animations collectives est établi mensuellement par l'équipe socioéducative, sous la coordination de la direction en tenant compte des objectifs du projet éducatif, des initiatives jeunes, de l'offre d'activités proposées sur le territoire, et des besoins d'accompagnement individualisés :



Animées à l'initiative de l'équipe, ou des jeunes avec le soutien du Solifonds, ces animations sont programmées en fonction de la disponibilité des jeunes, en inter ou intra résidences :
le lundi de 18h00 à 19h00,
les mardis et jeudis de 18h00 à 19h30, et/ou de 19h30 à 21h30.

5. PLAN D' ACTIONS :

ORIENTATION EDUCATIVE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'inscrire dans une démarche continue de la qualité. ➤ Animer une fonction de veille sur l'évolution des besoins des jeunes. ➤ Favoriser l'émergence de dynamique collective. ➤ Permettre aux jeunes d'exercer une citoyenneté active. ➤ Agir pour le respect et l'intégrité de la personne.
FICHE ACTION N° 1	VIE SOCIALE
<p>Référent de l'action / rédactrice : Stéphanie BONNIN</p> <p>Action transversale : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>	
<p><u>OBJECTIFS GENERAUX :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser l'ensemble des parties prenantes au service des projets de l'association, • Animer les relations entre ces parties prenantes, • Favoriser l'engagement des jeunes en milieu associatif, • Contribuer à l'amélioration continue de notre offre de services en cohérence avec les besoins et attentes des jeunes résidents, • Améliorer le cadre de vie des résidents, • Soutenir les initiatives d'activités et de projets des jeunes résidents, • Animer la relation entre les résidents, le territoire et ses acteurs. 	
<p><u>OBJECTIFS OPERATIONNELS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer une démarche de dialogue structuré avec l'ensemble des parties prenantes, • Assurer la mise en place et la coanimation des conseils de maison et de vie sociale, • Promouvoir le fonds de solidarité (SOLIFONDS), • Permettre une représentation des résidents à travers l'organisation d'élections, • Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs idées d'activités ou de projets, • Assurer la mise en œuvre des idées d'aménagements • Cartographier les lieux et commerces attractifs et de proximité. 	
<p><u>DESCRIPTION DE L'ACTION :</u></p> <p>L'animation de la vie sociale se fait principalement par des temps collectifs. Des instances existent déjà pour faciliter la prise en compte de la parole des jeunes : le Conseil de Maison (CDM) et le Conseil de Vie Sociale (CVS). Mais des temps moins formels favorisent également la vie en collectivité et le lien social.</p> <p>A travers des temps collectifs :</p> <p>Le CDM est un temps de rencontre et d'échanges où les résidents d'une même résidence participent avec la ou le ISE. Ce conseil a pour but de favoriser la rencontre entre les jeunes, de créer une interaction entre les personnes y participant, de permettre aux résidents de faire connaissance, de faire part de ce qui va ou pas dans la résidence et de discuter de projets et de sorties.</p>	

Quant à lui, le CVS est un temps de rencontre et d'échanges également mais avec la participation des jeunes élus et la présence de l'ISE référent, la direction et des administrateurs de l'association. Ce conseil a pour but de créer du lien entre les résidents, l'équipe salariée et les administrateurs, de représenter et d'informer les autres jeunes, de discuter des projets d'animation et de fonctionnement de l'association et de gérer le solifonds.

En plus de ces temps collectifs, des moments de convivialité et de discussion programmés ou improvisés emmènent un lien supplémentaire toujours dans le but de favoriser la vie sociale en intra ou extra résidence (comme des soirées à thème en fonction des nationalités, origines, métiers des jeunes). Ces moments du quotidien permettant de susciter la curiosité des uns et des autres et de valoriser les jeunes.

Lors d'entretien individuel :

Les temps individuels sont moins nombreux mais tout aussi importants. Ils permettent de prendre du temps avec les jeunes afin de préparer et de les accompagner dans leur projet, leurs idées d'animation, de coanimation des instances.

Articulation entre les résidents et les professionnels :

L'articulation entre les résidents et les professionnels est indispensable pour faciliter la vie sociale au quotidien. Cela permet d'améliorer la coanimation des CDM et CVS, de remonter les informations et événements importants qui se seraient passés dans les résidences, mieux communiquer avec les autres résidents et fluidifier la communication.

L'articulation avec les administrateurs, la direction et les jeunes favorise la création de lien afin que les jeunes puissent dire directement ce qu'ils vivent au quotidien.

Déroulé pédagogique :

La vie sociale est comme un fil rouge qui se déroule sur l'année. Les CDM et CVS ont lieu 1 fois par trimestre en alternance. A chaque nouvelle arrivée d'un résident, il faut continuer de présenter ces deux instances.

En s'appuyant sur ces temps collectifs, l'idée générale est de susciter l'intérêt des jeunes à créer des projets, à proposer des animations/activités tout en mettant en avant certaines valeurs comme l'altruisme (porte-parole), la citoyenneté (élections, campagne électorale), l'engagement (projet). Permettre aux jeunes de vivre leur citoyenneté, d'être acteur de la vie en collectivité, de mettre en avant leur connaissance, savoir-faire, de les valoriser à travers ce qu'ils sont et ont vécu.

Temps fort :

Depuis quelques années, une soirée de fin d'année pour célébrer les fêtes a lieu tous les ans. Cet événement est organisé par les jeunes élus faisant partie du CVS. L'ensemble des adhérents sont invités à y participer généralement.

Mobilisation des partenaires :

Une mobilisation de partenaires peut être envisagée en fonction des projets émanant des jeunes ou de l'association.

Place des initiatives de jeunes :

Une grande place pour les initiatives des jeunes est laissée pour qu'ils puissent s'exprimer librement. L'équipe socioéducative, comme la direction et les administrateurs sont présents pour les accompagner à différents niveaux.

RESSOURCES A MOBILISER :

HUMAINES : 4 (3ISE + La Direction) + 2 administrateurs.

Nb de salariés associés : 4 (3 ISE + La Direction)

Besoin de formation :

- DPA : Développement du Pouvoir d'Agir (Cf. lien internet : <https://formationpdl.centres-sociaux.fr/decouverte-des-principes-du-dpa/>)
- Concertation et participation des résidents
- Formation « Résumé – Dessiné »

MATERIELLES :

Besoin d'acquisition : oui non

Détails : Selon les animations et/ou projets à venir.

Supports de communication : oui non

Détails :

- **Groupe whatsapp (membres du CVS)**
- **Groupe whatsapp possible par RJT**
- **Affichage**
- **Mail**
- **Support de communication à réfléchir avec les membres du CVS (audio, visuel, ...)**

FINANCIERES :

Besoin de financements extérieurs : oui non

Partenaires financiers repérés :

Association et SOLIFONDS. Selon les animations et projets.

Participation financière des usagers : oui non

Détails :

Selon les différents projets/actions menées pendant l'année, une participation peut être demandée.

PARTENAIRES IDENTIFIES :

CD44, MSA

EFFET ATTENDU :

Faciliter le lien social entre et pour les jeunes afin qu'émerge une dynamique de vie collective.

<p>ORIENTATIONS EDUCATIVES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer une fonction de veille sur l'évolution des besoins des jeunes, - Favoriser l'émergence de dynamiques collectives, - Permettre aux jeunes d'exercer une citoyenneté active, - Agir pour le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne. - Eduquer les jeunes à la santé,
<p>FICHE ACTION N°2</p>	<p>Développement durable : Cosomm'acteurs</p>
<p>Référent de l'action / Rédactrice : Léa MONTCLAIR</p> <p>Action transversale : oui</p>	
<p><u>OBJECTIFS GENERAUX :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eduquer les jeunes à l'éco-citoyenneté, - Eduquer les jeunes à la consommation éco-responsable, - Lutter contre la précarité énergétique, 	
<p><u>OBJECTIFS OPERATIONNELS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expositions thématiques, - Mise en place et animation d'ateliers cuisine écoresponsable, - Création de livre de recettes, - Mise en place et animation d'ateliers d'échanges de pratiques, - Créer et animer un escape game thématique sur les objectifs du développement durable, - Réaliser des ateliers économie d'énergie - Création d'un guide répertoriant les ressourceries, friperies, magasins de réemploi - Animation d'ateliers « do it yourself » (produits d'hygiène et cosmétiques) - Transmission de kit éco-geste à la sortie du résident 	
<p><u>DESCRIPTION DE L'ACTION :</u></p> <p><u>Aborder la thématique de la santé à travers le collectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges lors des ateliers - Intervention de prestataires extérieurs - Aller vers les lieux spécifiques (ex: Recyclerie, atelier de réemploi) - Echanges de savoir-faire/compétences <p><u>Aborder la thématique de la santé à travers l'individuel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention des éco-gestes, tris lors des ELE/ELS - Transmission d'appareils économes - Accompagnement administratif - Réorientation vers des lieux ressources - Veille 	

Comment réaliser l'articulation entre les résidences/territoires :

- Recensement des professionnels/structure du territoire
- Une même action déployée sur plusieurs résidences
- S'intégrer dans des actions/événements du territoire
- Faire intervenir des professionnels du secteur pour valoriser les acteurs du territoire

Durant le projet DD nous retrouverons plusieurs grands axes à destination des jeunes tels que des temps de sensibilisation, d'analyse, des temps de mise en pratique/mise en action et des temps forts.

Temps de sensibilisation : Les temps de sensibilisation sont des périodes dédiées à éduquer, informer et sensibiliser les jeunes sur des sujets spécifiques. Cela contribue à élargir leur compréhension et à les rendre plus conscients des enjeux qui les entourent.

Dans de nombreux cas, les temps de sensibilisation sont axés sur la prévention des risques. Par exemple, dans le domaine de la santé, nous pouvons aborder les questions des addictions, de la sexualité, des habitudes alimentaires.

Dans de nombreux cas, les temps de sensibilisation visent à réduire les stigmatisations et les discriminations envers certaines populations.

Par exemple : -

Ciné-débat, Escape game ODD, Animation du jeu l'île de Robinson Crusoé

Temps d'analyse : Les temps d'analyse, permettront aux jeunes de récolter des informations complémentaires pour les accompagner dans leurs actions. L'analyse fournit les données, les informations et les perspectives nécessaires pour prendre des décisions éclairées et mieux comprendre les implications de leurs choix.

Par exemple : Des expositions thématiques pourront être affichées dans les résidences afin d'accompagner les résidents dans leur réflexion. L'exposition de L'ADEME sur l'impact des jeans

Mise en pratique/mise en action : La mise en pratique implique l'application des connaissances, des compétences, des théories ou des idées dans des situations réelles. La mise en pratique favorise l'apprentissage par l'expérience. En confrontant les idées à la réalité, les jeunes acquièrent une compréhension plus approfondie des sujets et développent des compétences pratiques. Si certaines personnes ont des connaissances dans un domaine. Nous ouvrons la possibilité d'une co-animation afin de favoriser l'échange entre paires.

Par exemple :

- Apprendre à réparer (coudre) ses vêtements, Atelier cuisine 0 déchet, produits locaux
- Achat de paniers de fruits et légumes
- Retaper un meuble, création d'un meuble en palette
- Sublimer un déchet pour en faire un élément de déco
- Planter des fleurs pour favoriser la pollinisation

Temps fort :

Temps de valorisation des actions réalisées.

Par exemple :

Visite d'une ferme, spectacle orchestre qui joue avec des instruments de 2nds mains

RESSOURCES A MOBILISER :**HUMAINES :**

Nb de salariés associés : 3

Besoin de formation :

MATERIELLES :

Besoin d'acquisition : oui non

Détails :

- Jeux économes : 60,86 €

<https://www.tarn.fr/votre-departement/agit-a-vos-cotes/logement/pour-les-economies-denergie/jeu-pedagogique-econhome>

- Kit économie d'énergie (1 par résidence) avec ampoule Led, mousseurs, wattmètre, débitmètre, thermomètre, etc..
- Escape game: Petit matériel
- Documentation : Bande dessinée : la fin dans le monde, Urgence climatique, etc...
- Collecteur d'ampoules et de piles

Supports de communication : oui

Détails :

Le CPIE a une chargée de communication. Ils vont se renseigner si nous pouvons faire appel à elle pour créer un visuel du projet. Dans le cas contraire, nous ferons des affiches via CANVA pro.

FINANCIERES :

Besoin de financements extérieurs : oui non

Partenaires financiers repérés :

- Département
- MSA

Participation financière des usagers : oui non

Détails :

PARTENAIRES IDENTIFIES :

CPIE, Graine PDL, URHAJ, Communes, Ressourceries locales (Machecoul, St Philbert, Geneston), ADEME, SLIME départemental, IREPS

EFFET ATTENDU :

Permettre aux jeunes de comprendre et d'être acteur de leurs actions en faveur de l'environnement

ORIENTATION EDUCATIVE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer une fonction de veille sur l'évolution des besoins des jeunes, ➤ Contribuer au développement d'expérimentation au niveau local. ➤ Favoriser l'émergence de dynamiques collectives, ➤ Permettre aux jeunes d'exercer une citoyenneté active, ➤ Agir pour le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne.
FICHE ACTION N°3	INFO JEUNES
<p>Référent de l'action rédactrice : Stéphanie BONNIN</p> <p>Action transversale : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>	
<p><u>OBJECTIFS GENERAUX :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'autonomisation des jeunes, • Favoriser l'accès aux droits, • Accompagner les jeunes dans et vers le logement autonome, • Favoriser l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs. 	
<p><u>OBJECTIFS OPERATIONNELS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des ressources documentaires actualisées, • Accompagner les jeunes au numérique pour les différentes démarches du quotidien, • Animer des temps de rencontres et d'échanges d'expériences, • Orienter le jeune vers un professionnel selon ses besoins, • Organiser une semaine du logement des jeunes, • Faire connaître et découvrir les moyens de transports sur le territoire à travers la documentation IJ et lors des entretiens individuels. 	
<p><u>DESCRIPTION DE L'ACTION :</u></p> <p>Bien plus qu'un logement, le réseau habitat jeunes propose un accompagnement pour les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès à l'information. Les sensibiliser aux ressources documentaires Info Jeunes est un moyen à privilégier pour leur permettre d'atteindre un degré d'autonomie.</p> <p>En cohérence avec les besoins actuels des jeunes, les retours d'entretiens individuels et les valeurs de l'association, l'action priorise des thématiques plus spécifiques comme le logement, la mobilité, les droits sociaux et se divertir/découvrir.</p> <p>A travers des temps collectifs, Info Jeunes pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins communs de plusieurs jeunes, - Permettre des échanges d'informations et de savoirs, - Partager ses expériences entre pairs, - Bénéficier des temps d'animation ou de coanimation avec des professionnels extérieurs et/ou interne à l'association. 	

Lors de RDV individuel, l'accompagnement pourra se faire plus précisément en prenant soin de prendre en compte la situation du jeune et l'orienter au mieux en fonction de ses besoins vers des professionnels compétents.

Ces temps d'accompagnement individuel sont également l'occasion de présenter et d'utiliser le site internet « Info Jeune » avec l'outil « A quoi ai-je droit ? » et l'application « TILT ».

En plus des outils numériques, il existe des ressources documentaires papiers (en format numérique également) : guide, mini-guide, infographie. Tous ces outils sont riches d'information pour comprendre le numérique, les démarches administratives, la connaissance du territoire, les transports possibles entre autres choses.

Dans ce projet, **l'articulation entre les résidents et/ou les professionnels** est présente et enrichissante.

Pour mieux accompagner les jeunes, une orientation vers les professionnels du secteur peut être proposée, des interventions de partenaires peuvent être programmées, des ateliers/animations peuvent être déployés dans l'ensemble des résidences.

Déroulé pédagogique :

Pour que ce projet soit possible, une présentation globale de « Info Jeunes » a été faite auprès de l'équipe socioéducative.

Pour continuer, une sensibilisation auprès des jeunes va continuer d'être faite à l'aide d'outil comme le jeu de carte « As-tu le D'clik IJ ? » lors des after work. Ce jeu permet de présenter rapidement les différents thèmes abordés par l'IJ avec des situations que les jeunes peuvent potentiellement vivre.

En tant que travailleur social, l'idée est de repérer et recenser les éventuels besoins des jeunes pendant les temps de rencontres, d'échanges, entretiens individuels et temps collectifs. Pour répondre à ces besoins, avec l'aide de l'équipe socioéducative et des partenaires extérieurs, des ateliers (en coanimation ou non) sur des thématiques plus spécifiques, des accompagnements ou des orientations vers des professionnels extérieurs pourront être proposés. Des outils pédagogiques comme des jeux de société (Kijoulou, la Coursopapier, le dilemme), des formats de débats différents (debattles), outils numériques (KAHOOT) pourront être utilisés.

Temps fort :

Pour renforcer notre accompagnement dans et vers le logement autonome, un évènement comme « la semaine du logement » pourrait être mis en place une fois par an. Cette semaine serait l'occasion de mettre en avant un parcours logement avec 4 axes :

- Accès au logement classique : escape game parcours logement.
- Démarche de demande de logement dans le parc social : intervention de professionnels.
- Maintien dans le logement : kijoulou.
- Usage du logement quotidien : Dilemme, intervention de professionnels (maintenance, entretien préventif, démarches administratives).

Mobilisation des partenaires :

Afin de faire en sorte que ce projet se concrétise, la mobilisation de partenaires dans des domaines professionnels différents peut être un avantage certain. Ceci permettrait de favoriser le travail pluridisciplinaire, faire connaître les structures du territoire, développer le réseau de professionnels et pourquoi pas faire venir les publics des autres structures pour favoriser l'interconnaissance des habitants des communes.

Place des initiatives de jeunes :

Dans un premier temps, la sensibilisation auprès des jeunes sur les ressources documentaires de l'Info Jeunes doit être menée pour susciter leur intérêt.

Puis, pendant les différents partages collectifs, valoriser les jeunes par leur connaissance et compétence pour favoriser les échanges et la communication entre pairs.

C'est lors d'instant de partage que des initiatives peuvent émerger.

RESSOURCES A MOBILISER :**HUMAINES :**

Nb de salariés associés : 5

Besoin de formation :

Des formations ont déjà été passées par certains salariés : IJ (relais), Les débattles, escape game ODD, Dilemme, (kijoulou, la courso'papiers en interne avec la Mission Locale).

MATERIELLES :

Besoin d'acquisition : oui non

Détails :

- Jeu dilemme (300€)
- Jeu KIJOULOU (75€)
- Jeu la courso'papier (156€)
- As-tu le D'clik IJ ?! (Gratuit)
- @n social : Prévention et usage des réseaux sociaux (Voir avec CGM pour un emprunt auprès du SIJ de l'ORNE).

Supports de communication : oui non

Détails :

- Guide (IJ)
- Mini-guide (IJ)
- Infographie (IJ)
- Site internet IJ
- TILT (Application mobile)
- Affiches

FINANCIERES :

Besoin de financements extérieurs : oui non

Partenaires financiers repérés :

- *Recettes 2023 : IJ Pays de la Loire 1500€*
- *Dépenses 2023 : Documentation IJ 350€*
- *Dépenses 2024 : achats principalement de jeux 531€ + frais bureautique + charges salariales. (A voir selon les réponses de IJ PDL début février)*
- Communauté de communes Sud Retz Atlantique et Grand Lieu communauté, Communes

Participation financière des usagers : oui non

Détails :**PARTENAIRES IDENTIFIES :**

Mission Locale, Atlantique Habitation, Action logement, ADIL, Agences immobilières, IJ Pays de La Loire, PIJ Ste Pazanne, PIJ Rezé, CCAS

EFFET ATTENDU :

Répondre aux besoins des jeunes, les rendre acteur de leur démarche,
Favoriser le partenariat local,
Développer le travail d'équipe.

<p>ORIENTATIONS EDUCATIVES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence de dynamiques collectives, - Permettre aux jeunes d'exercer une citoyenneté active, - Agir pour le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne.
<p>FICHE ACTION N°4</p>	<p>IMAG'IN JEUNES</p>
<p>Référent de l'action / Rédacteur : Clément GOBE MOREIRA</p> <p>Action transversale : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>	
<p><u>OBJECTIFS GENERAUX :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Eduquer les jeunes résidents aux numériques et à l'information, 2. Favoriser le développement de compétences techniques et artistiques, 3. Prévenir des risques liés aux usages numériques, 4. Favoriser l'accès aux droits par voie numérique. 	
<p><u>OBJECTIFS OPERATIONNELS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et valoriser la production et la diffusion de contenus numériques différenciées (journal filmé, Podcast...), - Animer des ateliers d'éducation et de prévention autour de l'image et la médiation numérique (café connecté, Questionnaire Interactif, Analyse de pratique numérique...), - Aider à la prise en main et la sécurisation des outils numériques (sources, protection des données, RGPD). 	
<p><u>DESCRIPTION DE L'ACTION :</u></p> <p>Un premier rapprochement a été initié en début d'année 2023 entre la journaliste Mathilde CHEVRE et l'association Habitat Jeunes pour la réalisation d'un Podcast sur la vie en résidence.</p> <p>A partir de nos constats, cette première expérience nous a motivé à proposer une activité EMI régulière à destination de nos publics et à encourager l'interaction sociale dans ses lieux. Ce projet vise à promouvoir l'EMI et à susciter l'envie chez les résidents de s'engager dans une activité EMI régulière afin de prévenir certains risques liés à leurs usages, faciliter l'accès aux droits, et susciter d'éventuelles vocations professionnelles.</p> <p>C'est pourquoi un autre rapprochement s'est initié en fin d'année 2023 avec l'association L'esprit du lieu sur la réalisation d'un journal filmé du quotidien des résidents.</p> <p>Afin de soutenir cette expérimentation, un atelier de composition musicale par voie numérique avec l'école de musique intercommunale a été mis en place afin de permettre aux jeunes de mettre leur création vidéo en musique.</p>	

Le projet consiste à intégrer progressivement l'EMI dans la vie quotidienne des résidents et à susciter leur intérêt et leur implication. C'est pourquoi ce projet se déroule sur le long terme, en priorisant une année scolaire (de septembre à juin) pour rythmer la vie des résidences et permettre le temps nécessaire à la communication et à la mise en place des différentes étapes. Il est à noter que nous avons choisi les thématiques exposées plus bas dans un but bien précis : Susciter l'envie de pratiquer une activité EMI quelle qu'elle soit, respecter une diversité de disciplines pour toucher un maximum de personnes, mais aussi créer du lien au sein des résidences et pour faciliter l'intégration des résidents au tissu local.

Nous envisageons plusieurs approches pédagogiques, qui se dérouleront en plusieurs étapes. Voici les thématiques envisagées :

- Introduction et présentation au projet : soirée de lancement World Café
- Découverte des outils et de logiciel numérique EMI et de création : Méthodologie, Mise à disposition, utilisation
- Définition des thèmes, Témoignages et représentations autour de situations vécues
- Atelier montage de création numérique : réalisation individuelle, analyse de la matière, formation au montage
- Montage d'une œuvre collective numérique : Ecoute collective des extraits + Fiche récapitulative individuelle
- Validation Collective : retour du groupe avant montage finalisé par les formateurs en prenant en compte les choix des équipes et recommandations
- Diffusion publique : Valorisation de l'œuvre en diffusion publique au sein d'une institution culturelles. Les jeunes résidents sont invités à partager un temps convivial autour des réalisations audio, échanger sur les pratiques et les expériences partagées afin de donner à voir et à entendre
- Animation numérique en continue vers les services d'aides jeunesse

-Les ateliers EMI consistent à s'interroger sur ce que l'on peut / veut montrer, de ce qui doit rester intime, quelles données personnelles sont disponibles... Toutes les questions qui se posent lorsqu'on utilise les différents médias et leur effet (identité numérique...).

-une soirée de lancement World Café: dans une ambiance café, l'équipe d'animation présentera un panel d'outils de création numérique, de prévention et de services numériques. Un temps de recueil permettra de sonder les volontés/besoins des jeunes participants pour animer des ateliers de création. Un temps d'expression et de témoignage autour de la consommation du numérique, de ses évolutions, ses dangers sera proposé par le témoignage d'un pair médiatisé.

-les ateliers de prévention : l'animateur présentera des outils de sensibilisation autour de la consommation et de l'identité numérique.

Un premier outil est proposé sous forme de questionnaire interactif en direct et /ou synchronisé décryptant les consommations et les pratiques numériques à risque.

Un deuxième outil est proposé sous forme d'édition de contenu, open source, autohébergé, collaboratif et sans partage de données décryptant le savoir vivre ensemble numérique.

Les ateliers de création numérique :

-Les ateliers Journal filmé : c'est comme tenir son journal régulièrement en filmant son quotidien avec son smartphone. Filmer pour garder des traces du temps qui passe, des traces de ses déplacements, de ses rencontres, de son travail, d'un geste, d'une lumière, d'un paysage, d'un moment joyeux ou triste...

Yvan Petit, réalisateur, et Arnaud de la Cotte, filmeurs qui réalisent chacun un Journal filmé, nous accompagneront tout au long de cet atelier pour initier à la prise de vue et au montage. A partir des images des résidents, ils composeront une forme de récit qui sera comme un portrait des jeunes résidents.

Ces petits films individuels sont destinés à être vus par des spectateurs lors d'une séance de projection au cinéma en présence d'un réalisateur de Journaux filmés, Joseph Morder.

-Les ateliers MAO: Le projet consiste à intégrer une composition musicale dans le projet Journal Filmé, en partenariat avec l'association L'Esprit du lieu (PASSEUR D'IMAGES). Il est à noter que nous avons choisi la musique assistée par ordinateur comme thématique pour toucher un maximum de personnes et dans un temps qui permet la réalisation de l'œuvre. En plus, cela permettra de créer du lien au sein des différences résidentes et pour faciliter l'intégration des résidents de Machecoul au tissu local.

-Les ateliers Podcast: Comment déconstruire les préjugés, les stéréotypes et lutter contre toute forme de discriminations ? Par la prise de conscience de l'impact que cela a dans notre construction, par l'éducation dès le plus jeune âge, la libération de la parole pour tou.te.s.

La journaliste Mathilde Chevré propose de travailler avec les jeunes, un récit rythmé à plusieurs voix avec des témoignages, des analyses et mises en perspective autour des constats, des représentations et des situations vécues sous le format Podcast. Ce podcast collectif sera destiné à être entendu par des spectateurs via une plateforme numérique et le site internet du collectif M'ta différence.

Valorisation et diffusion publique : Les jeunes résidents sont invités à partager un temps convivial public autour des réalisations audiovisuelles et/ou radiophoniques, échanger sur les pratiques et les expériences partagées afin de donner à voir et à comprendre leur quotidien.

L'information numérique vers les services d'aides :

Dans un contexte de mutation numérique globale, la dématérialisation provoque une fracture numérique, particulièrement pour les personnes en situation de précarité.

Suite à une évaluation des besoins à leur entrée, les jeunes pourront être orientés et accompagnés vers les sites et applications fiables en amont des animations collectives référencées et/ou vers des dispositifs d'accompagnement aux démarches administratives numérique (ex: Point clef...)

Tout au long du projet, mise en place d'une communication adaptée au rythme de vie de ce public. L'objectif est de susciter leur curiosité par une sensibilisation de la thématique à venir. Pour faciliter l'organisation, des sondages auront lieu au lancement du projet, avec des inscriptions systématiques pour que les résidents puissent se projeter sur les différentes étapes du projet.

RESSOURCES A MOBILISER :

HUMAINES :

Nb de salariés associés : 3

Besoin de formation : Le numérique, entre risques et potentialités (URHAJ 2024)

MATERIELLES :

Besoin d'acquisition : oui non

Détails :

Supports de communication : oui non

Détails :

FINANCIERES :

Besoin de financements extérieurs : oui X non □

Partenaires financiers repérés :
SOLIFONDS, MSA, Département

Participation financière des usagers : oui □ non X

Détails :

PARTENAIRES IDENTIFIES :

IREPS, CLEMI, PIJ, Bibliothèques Communales, UHRAJ, Radios locales, Association esprit du lieu, Les pieds dans le PAF, fragil, conseil départemental, CEMEA...

EFFET ATTENDU :

- Développement de dynamiques collectives de projet,
- Répondre aux besoins / attentes des jeunes,
- Evolution des usages numériques raisonnés, autonomes et responsables,
- Développer des partenariats actifs avec les acteurs du territoire,

<p style="text-align: center;">ORIENTATION EDUCATIVE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer une fonction de veille sur l'évolution des besoins des jeunes, - Favoriser l'émergence de dynamiques collectives, - Permettre aux jeunes d'exercer une citoyenneté active, - Eduquer les jeunes à la santé, - Agir pour le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne.
<p style="text-align: center;">FICHE ACTION N°5</p>	<p style="text-align: center;">SANTE</p>
<p>Référent de l'action / Rédactrice : Léa MONTCLAIR</p> <p>Action transversale : oui X non <input type="checkbox"/></p>	
<p><u>OBJECTIFS GENERAUX :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et agir sur sa santé Physique - Découvrir son corps et le comprendre à travers l'activité physique - Enrichir et améliorer son alimentation - Sensibiliser et accompagner à la santé mentale 	
<p><u>OBJECTIFS OPERATIONNELS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un annuaire/guide des centres médicaux de proximité - Création d'un guide pour comprendre le fonctionnement des instructions de santé (secu, CPAM, mutuelle MSA, CSS, 100% santé) - Mettre en places des expositions sur des sujets d'actualité - Faire découvrir le batch cooking, une astuce pour économiser son temps et son argent - Ateliers cuisine éco-responsable, - Proposer des temps d'échanges et de débats autour des sujets de préoccupations des jeunes (ex : sommeil, stress, addiction, sexualité, etc..) - Ateliers d'activités physiques et sportives avec le Poulp' - Animer des ateliers d'expression artistique, - Mise en place et suivi des permanences psychologiques, - Mettre à disposition des préservatifs féminins et masculins, et des protections périodiques, - Réaliser une étude prospective pour la mise en place éventuelle d'un point infos santé 	
<p><u>DESCRIPTION DE L'ACTION :</u></p> <p><u>Aborder la thématique de la santé à travers le collectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges lors des ateliers - Soutien des Paires-aidant - Intervention de prestataire extérieurs <p><u>Aborder la thématique de la santé à travers une approche individuelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Permanences psy 	

- Mise à disposition de protection périodiques/préservatifs
- Accompagnement administratif
- Ecoute bienveillante
- Orientation vers les professionnels adaptés
- Veille

Comment réaliser l'articulation entre les résidences/territoires :

- Recensement des professionnels/structure du territoire
- Une même action déployée sur plusieurs résidences
- Participer à des actions/événements du territoire
- Faire intervenir des professionnels du secteur pour valoriser les acteurs du territoire

Durant le projet santé projet nous retrouverons plusieurs grands axes à destination des jeunes tels que des temps de sensibilisation, d'analyse, des temps de mise en pratique/mise en action et des temps forts.

Temps de sensibilisation : Les temps de sensibilisation sont des périodes dédiées à sensibiliser, informer et éduquer les jeunes sur des sujets spécifiques. Cela contribue à élargir leur compréhension et à les rendre plus conscients des enjeux qui les entourent.

Dans de nombreux cas, les temps de sensibilisation sont axés sur la prévention des risques (addictions, sexualité, alimentation...).

Dans de nombreux cas, les temps de sensibilisation visent à réduire les stigmatisations et les discriminations envers certaines populations.

Nous pourrions par exemple animer des temps de **ciné-débat** accompagnés de professionnels de la santé.

Temps d'analyse : Les temps d'analyse, permettront aux jeunes de récolter des informations complémentaires pour les accompagner dans leurs actions. L'analyse fournit les données, les informations et les perspectives nécessaires pour prendre des décisions éclairées et mieux comprendre les implications de leurs choix.

Par exemple : Des expositions thématiques pourront être affichées dans les résidences afin d'accompagner les résidents dans leur réflexion.

Mise en pratique/mise en action : La mise en pratique implique l'application des connaissances, des compétences, des théories ou des idées dans des situations réelles. La mise en pratique favorise l'apprentissage par l'expérience. En confrontant les idées à la réalité, les jeunes acquièrent une compréhension plus approfondie des sujets et développent des compétences pratiques. Si certaines personnes ont des connaissances dans un domaine. Nous ouvrons la possibilité d'une co-animation afin de favoriser l'échange entre paires.

Par exemple :

Les Mardis sport, Parcours activité physique/ Mobilisation, Art Thérapie, Yoga, Atelier cuisine.

Mise en place du point infos santé :

Accompagnement de l'association sur 5 ans afin d'avoir la labélisation « point infos santé » Plus qu'espace documentaire, il s'agit également d'un accompagnement dans la mise en place d'un plan d'actions tout au long des 5 ans.

Cette labélisation permet également d'accéder aux formations de l'IREPS pour les 3 ISE de l'association.

Temps fort :

Mettre en avant les actions réalisées

Exemple : Séance photos

RESSOURCES A MOBILISER :

HUMAINES :

Nb de salariés associés : 3

Besoin de formation :

Formation en secours en santé mentale, formation à l'animation de débat

MATERIELLES :

Besoin d'acquisition : oui X non

Détails :

- Affiches/expo/cadres
- Préservatifs
- Protections périodiques
- Accessoires sportifs

Supports de communication : oui X non

Détails : Affiches

FINANCIERES :

Besoin de financements extérieurs : oui X non

Partenaires financiers repérés :

URHAJ, CPAM, MSA

Participation financière des usagers : oui pour les interventions d'intervenants extérieur.

Détails :

Intervenants

Epsilon, Association CI2S, Yoga, Centre Hospitalier Georges Daumézon, Art Thérapie, Le Poulp'

PARTENAIRES IDENTIFIES :

Epsilon, CI2S, Association handisport, Yoga, Centre Hospitalier Georges Daumézon, IREPS, Réseau URHAJ, Réseau Santé bien être des adolescents, Communauté de commun Pays de Retz, Grand lieu Communauté (CLS), collectivités locales, CPAM, IFCS

EFFET ATTENDU :

Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur bien-être en agissant tant sur leur santé physique autant que mentale.

<p>ORIENTATIONS EDUCATIVES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer une fonction de veille sur l'évolution des besoins des jeunes, - Favoriser l'émergence de dynamiques collectives, - Permettre aux jeunes d'exercer une citoyenneté active, - Agir pour le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne.
<p>FICHE ACTION N°2</p>	<p>AJ 'TOI</p>
<p>Référent de l'action / Rédacteur : Clément GOBE MOREIRA</p> <p>Action transversale : oui X non <input type="checkbox"/></p>	
<p><u>OBJECTIFS GENERAUX :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'inclusion sociale par la pratique d'activités physiques, de loisirs et de solidarité 2. Créer et animer la relation entre les jeunes et les acteurs d'associations locales 3. Favoriser l'autonomie des jeunes par la mobilité et la découverte du territoire, 4. Lutter contre les préjugés et les discriminations, 	
<p><u>OBJECTIFS OPERATIONNELS :</u></p> <p>-Animer des dynamiques collectives participatives,</p> <p>-Créer et animer des espaces de rencontres et d'échanges, nécessaires au débat,</p> <p>-Permettre la découverte et la pratique des activités sportives, culturelles et de loisirs disponibles sur le territoire</p> <p>-Animer des dynamiques partenariales au service du projet, et de l'animation des activités proposées,</p>	
<p><u>DESCRIPTION DE L'ACTION :</u></p> <p>Un premier rapprochement a été initié début d'année 2023 entre l'association CI2S (Centre Initiation Sportif & Social) et l'association. Cette première expérience nous a motivé à proposer une activité physique régulière à ce public et à encourager l'interaction sociale. L'objectif est de développer la pratique d'activités physiques et sportives, comme outil d'inclusion, à destination des jeunes résidents, à travers un partenariat privilégié avec le CI2S qui s'engage à animer le volet sportif du projet au sein de ces résidences.</p> <p>Ce projet vise à promouvoir la pratique sportive et à susciter l'envie chez les résidents de s'engager dans une activité physique régulière pour leur bien-être et leur santé.</p> <p>Le projet consiste à intégrer progressivement le sport dans la vie quotidienne des résidents et à susciter leur implication. C'est pourquoi ce projet se déroule sur le long terme, privilégiant une</p>	

année civile (de janvier à décembre) pour rythmer la vie des résidences et permettre le temps nécessaire à la participation et à la mise en place des différentes actions prévues. Il est à noter que nous avons choisi les thématiques exposées plus bas dans un but bien précis : susciter l'envie de pratiquer une activité sportive répondant aux attentes de chacun, mais aussi créer du lien au sein des résidences et pour faciliter l'intégration des résidents au tissu local.

Nous envisageons plusieurs approches pédagogiques, qui se dérouleront en plusieurs étapes. Voici les thématiques que nous avons envisagées :

- Une phase de sensibilisation et de médiation du projet,
- Un temps de recueil des idées d'activités et de projets à l'initiative des résidents,
- Un temps de mobilisation et de mise en mouvement des jeunes pour une co-construction collective du projet d'activités
- Ateliers Sports non encadrés : Initiation à des disciplines individuelles axées sur l'individu (parcours training, musculation, fitness et utilisation des équipements workout).
- Atelier Sport et mobilité : promotion des mobilités douces.
- Participation à un événement sportif inclusif d'envergure avec les résidents.
- Participation à la semaine des associations : Recherche/Découverte d'associations locales dites inclusives
- Ateliers Sports innovants et inclusifs : Sports émergents et Handi sport
- Participation à une journée de solidarité en partenariat avec un partenaire local

Recueil des besoins : sondage en ligne de présentation et de recueil des besoins en activités physiques sera à disposition dès le premier conseil de maison, pour animer les ateliers sportifs de l'année. S'interroger sur ce que l'on peut / veut pratiquer, ce qui relève de la libre adhésion. Toutes les questions qui se posent lorsqu'on pratique du sport (santé, inclusion ...), et leur effet.

Les expositions sur des sports inclusifs : L'équipe d'animation présentera une exposition autour de l'histoire des associations sportives inclusives, présentation du chemin parcouru, des démarches, des freins et des réussites. L'idée est d'inciter à la pratique d'activités physiques et sportives mais également de partager l'inclusivité comme philosophie (lutte antiraciste, défense de l'égalité des genres, des personnes en situation d'handicap...).

Le sport non encadré (auto-organisé): En effet, cette approche est de plus en plus courante chez les adultes, qui préfèrent de plus en plus pratiquer un sport sans encadrement. La pratique non encadrée, c'est-à-dire en dehors des associations sportives et sans la présence d'un coach, est la plus répandue chez les adultes (60 % des sportifs de 18 à 75 ans). Elle se déroule principalement dans des espaces publics et échappe au cadre plus formel des associations sportives. Cette formule, sans contrainte, semble être la préférée de la majorité des personnes pour pratiquer leur sport (retour CDM). Le but est d'aider les résidents à mieux connaître leurs limites, à s'échauffer correctement, à améliorer leur concentration et à leur donner les clés d'une bonne récupération après l'effort. Le secteur géographique a la chance de bénéficier de plusieurs structures extérieures en libre accès que nous voulons faire connaître. Nous ferons également appel à une association qui propose du sport collectif en extérieur/intérieur sur les équipements street workout qui nous initiera à leur discipline.

Le sport et la mobilité : L'initiative axée sur la thématique du sport et de la mobilité vise à accompagner les résidents dans leurs mobilités, à travers la promotion des mobilités douces. Elle commence par une évaluation de la maîtrise du vélo (mécanique, code de la route...). L'objectif est de sensibiliser les résidents à l'utilité et à la facilité de se déplacer à vélo. Cela comprendra une présentation des aménagements cyclables avec un parcours pour présenter les structures

importantes de leur territoire de vie. La finalité étant de susciter l'intérêt des résidents pour la pratique du vélo, que ce soit pour les loisirs ou pour les besoins du quotidien. Un lien est déjà établi avec l'association Le Guidon Machecoulais pour la location de vélos sur des ateliers sports ainsi que la mise à disposition dans les résidences.

La participation à des évènements sportifs : Le but de ce temps est de créer une dynamique collective. Partager un moment festif et inclusif tous ensemble, résidents et professionnels pour créer un effet positif qui permettra au projet de perdurer dans les années. On s'échange prénoms et pronoms pour respecter l'identité de chacun(e). Des slogans de soutien à l'inclusivité seront proposés sur des T-shirts.

Au-delà des questions de genre, chaque joueur(euse) trouve son "inclusif name". Plus qu'un surnom, il permet d'affirmer une partie de son identité.

La semaine des associations : Recherche/Découverte d'associations locales dites inclusives : participation à la semaine des associations pour identifier des pratiques d'auto-coaching des clubs : technicité, lecture de jeu, capacité à rester calme, priorité à la solidarité plutôt qu'à la compétition...

Les sports innovants et inclusifs : L'objectif est d'initier les résidents à des sports novateurs et peu connus du grand public. Les raisons de proposer cette thématique sont multiples. Tout d'abord, elle vise à éveiller la curiosité et à élargir les horizons en offrant des séquences consacrées à des sports innovants. De plus, elle encourage les résidents à explorer de nouvelles disciplines et règles, les aidant ainsi à les assimiler. Enfin, un cycle dédié à l'handisport est proposé pour sensibiliser les résidents à toutes les formes de handicap et les amener à prendre conscience de nos capacités d'adaptation.

La journée solidaire : Pour clore le projet nous souhaiterions impliquer les résidents dans l'organisation d'une journée solidaire en partenariat avec une organisation locale qui vise à mettre en mouvement sur une épreuve "run and bike inclusif". Cet évènement permettra de collecter des dons et/ou recueillir du matériel scolaire selon les performances effectuées collectivement. Le but est de favoriser l'investissement bénévole des participants et ainsi les initier à la dimension solidaire et citoyenne.

Tout au long du projet, mise en place d'une communication adaptée au rythme de vie de ce public. L'objectif est de susciter leur curiosité par des teasers (J- 10), par des affiches et des vidéos sur la thématique à venir. Pour faciliter l'organisation, des sondages auront lieu au lancement du projet, avec des inscriptions systématiques pour que les résidents puissent se projeter sur les différentes étapes du projet.

RESSOURCES A MOBILISER :

HUMAINES :

Nb de salariés associés : 3

Besoin de formation :

MATERIELLES :

Besoin d'acquisition : oui X non

Détails : VELOS + équipements

Supports de communication : oui X non

Détails :

FINANCIERES :

Besoin de financements extérieurs : oui X non □

Partenaires financiers repérés :

ARS, Solifonds, Fédération Sport pour tous, MSA, CD44

Participation financière des usagers : oui □ non X

Détails :**PARTENAIRES IDENTIFIES :**

C2iS, Ville de Machecoul, Collectif en Retz, Bibliothèques communales, Restaurant du cœur, A2F, associations sportives, le guidon machecoulais, OMS, Le Poulp', CD44

EFFET ATTENDU :

- Développer le réseau et le partenariat autour du PCT
- Mettre en place des actions d'initiatives sportives et solidaires en lien avec les territoires des différentes résidences de l'association.
- Se saisir de l'offre culturelle de proximité pour apprendre à lutter contre le repli sur soi, l'indifférence,
- Créer des liens entre les jeunes résidents dans les RJT et leur environnement, tout en encourageant les résidents à pratiquer une discipline sportive, culturelle et loisirs.

**6. ECHEANCIER**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Sensibilisation, information, médiation												
Communication												
Temps d'introduction												
Mobilisation / constitution des collectifs												
Mobilisation des partenaires												
Mise en œuvre												
Temps de clôture / Valorisation												
Bilans intermédiaires												
Bilans finaux												
Elaboration des budgets prévisionnels												
Recherche de financements												

7. EVALUATION

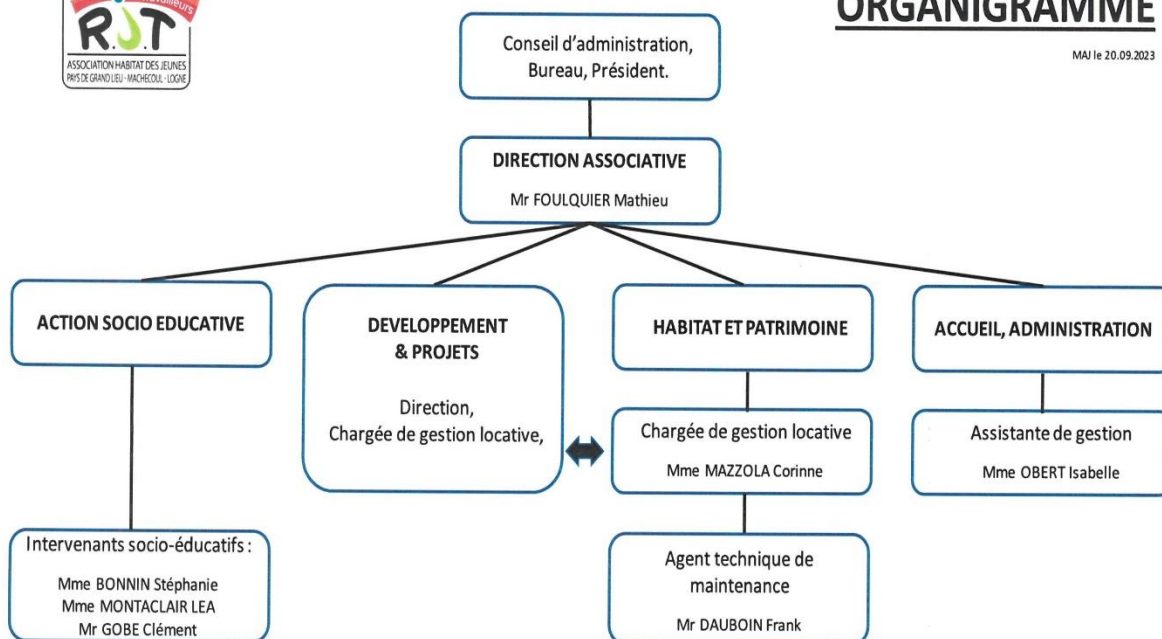
CRITERES	INDICATEURS	MODALITES D'EVALUATION
Pertinence	Adéquation entre l'offre et le besoin, Motivation des salariés, Nombre d'initiatives jeunes réalisées Niveau de financement	Analyse des besoins et de leurs évolutions. Observations objectives, Observations subjectives, Enquête de satisfaction entrée/sortie, Nombre de projets partenariaux, Feuille d'émargement, Dépouillement, Evaluations intermédiaires, et finales, Nombre d'accompagnements réalisés, interrompus, Budget réalisé / prévisionnel Reporting
Niveau d'implication	Mobilisation d'un collectif, Nombre de jeunes impliqués, Nombre de réunions « projet »	
Niveau de contribution	Liberté d'expression, Nombre d'idées d'activités, de projets et d'aménagements à l'initiatives des jeunes	
Niveau de prise en compte des initiatives jeunes	Nombre d'activités, de projets, et d'aménagements réalisés à l'initiatives des jeunes, Délais de réalisation	
Qualité des accompagnements et des animations proposées	Niveau de satisfaction,	
Niveau de participation	Nombre de candidats, Taux de participation (Elections) Nombre de participants, Nombre d'annulations	
Niveau de mixité	Diversité des profils accueillis	
Niveau de satisfaction	Assiduité des participants, Projection des inscriptions	
Qualité relationnelle	Qualité des échanges, Niveau d'écoute, Prise en compte de l'expression de chacun, Convivialité.	
Niveau d'impact	Evolutions des pratiques et des comportements	
Niveau de valorisation	Nombre d'actions de valorisation, Nombre de participants	
Relations partenariales	Nombre de partenaires associés, Nombre d'actions réalisées, Nombre de réunions partenariales.	
Respect budgétaire	Respect du budget prévisionnel	

8. ORGANISATION HUMAINE



ORGANIGRAMME

MAJ le 20.09.2023



Sur la base de cette organisation des ressources humaines, chaque membre de l'équipe socioéducative dont les missions sont décrites dans son profil de poste (Cf.annexe) se voit attribué une référence territoriale, et une référence de projets dont il assure la coordination opérationnelle en lien avec l'ensemble de ses collègues :

NOM / PRENOM	FONCTION	Réf. territoriales	Réf. Projets
Stéphanie BONNIN	Intervenante socioéducative	St Philbert de GL La Chevrolière	Vie sociale Info jeunes
Clément GOBE MOREIRA	Intervenant socioéducatif	Machecoul Legé	Imag'in jeunes AJ'TOI
Léa MONTCLAIR	Intervenante socioéducative	Le Bignon La Chevrolière	Santé Consom'acteurs

Ces références étant bien entendu amenées à évoluer en cohérence avec les orientations éducatives de l'association, au gré des développements et des motivations des salariés.

[Annexes]

- Charte de l'UNHAJ, 1996
- Charte de l'éducation populaire - CNAJEP 2005
- Profil de poste – Intervenant socioéducatif,
- Schéma de production,
- Organisation hebdomadaire.